

**DEPARTEMENT****ISERE****CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SASSENAGE**N° D'ORDRE  
38/2024**DELIBERATION  
du Conseil d'Administration du 17 Décembre 2024****Objet :****Création d'une  
Commission  
Permanente  
« Subventions et  
service à la personne »****Présents** : Nathalie LEVRAT Vice-Présidente du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE Adjointe, Nathaly TAVERNIER, TURKI Hajera, Isabelle DEFAY Conseillères Municipales, Alexandre MIGLIORE Membre Qualifié, Cécile COIGNE, Christian FERRANTE, Philippe GUERIN, Membres Nommés.**Absents**: Michel VENDRA Président du CCAS, Mylène GOURGAND Conseillère Municipale, Denis LAQUAZE, Laurence PERLI Membres Qualifiés.Date convocation : **12 Décembre 2024**

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de pouvoirs :

Nombre de votants : 9

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** les articles R. 123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des familles concernant la composition et les modalités de renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, CCAS,**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 fixant à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS et l'affichage en Mairie en date du 12 juin 2020 pour l'avis de publicité aux associations,**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 nommant les 6 membres élus du Conseil Municipal, qui siègent au Conseil d'Administration du CCAS,**VU** la délibération du Conseil Municipal du 27 Avril 2023 désignant Michel VENDRA, Maire de Sassenage et Président du CCAS de plein droit,**Vu** la délibération n° 22/2023 du 20 juin 2023 approuvant la mise en place du règlement intérieur du CCAS,**VU** la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 Juin 2023 relative à la désignation des membres élus du Conseil d'Administration,**VU** la délibération rectificative du Conseil d'Administration en date du 26 Novembre 2024 relative à la désignation des membres élus du Conseil d'Administration,**CONSIDERANT QUE** les commissions « actions sociales » et « service à la personne » se sont très peu réunies, il est proposé de les fusionner en une seule commission qui serait nommée « **Subventions et service à la personne** »

**LE RAPPORTEUR propose** au conseil d'administration,

De fusionner les deux commissions permanentes actuellement distinctes, à savoir « actions sociales » et « service à la personne », pour créer une nouvelle commission intitulée « subventions et service à la personne ».

Cette nouvelle commission aura les responsabilités suivantes :

1. **Étude des demandes de subvention** : Elle examinera chaque année les demandes de subvention soumises par des associations qui œuvrent dans le domaine social.
2. **Choix des convives à insérer dans les colis de Noël** : Elle participera à la sélection des convives à insérer dans les colis de Noël des séniors et des résidents de l'Ehpad.

La convocation sera envoyée 3 jours avant la date de la commission.

Le **PRESIDENT** propose de procéder à l'élection des membres de cette commission permanente.

Il propose qu'elle soit composée de 4 membres élus et 2 membres nommés et 2 membres qualifiés plus le Président ou la Vice-Présidente, comme suit :

- Marie-Frédérique DI RAFFAELE
- Nathaly TAVERNIER
- Hajéra TURKI
- Christian FERRANTE
- Cécile COIGNE
- Isabelle DEFAY
- Philippe GUERIN
- Anne-Marie GILLET ou Alexandre MIGLIORE (remplaçant)

La commission sera présidée de plein droit par le Président du Conseil d'administration qui pourra se faire remplacer, en cas d'empêchement ou d'absence, par la Vice-Présidente.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après délibération et après vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

**ADOpte** la délibération n°38/2023 relative à la mise en place de la commission permanente « subventions et service à la personne ».

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président  
du C.C.A.S compte tenu de la  
réception en Préfecture le :  
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme  
Sassenage, le 18 Décembre 2024

La Vice-Présidente du CCAS  
Nathalie LEVRAT

